



Association DALO (Droit au logement opposable)

23 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS_
associationdalo@gmail.com
SIRET n° 813 824 422 00022

Site de l'association : <http://droitaulogementopposable.org>

Formation sur le Droit au Logement Opposable (DALO)

Lundi 6 avril 2020 - Limoges

Lieu : Polaris Formation, 5 rue de la Cité à Limoges

Destinataires : Travailleurs sociaux, membres de la commission de médiation de Haute-Vienne ...

Intervenant : Diane FORIN, Déléguée de l'Association DALO

Programme

9h30 – 9h45

Accueil autour d'un café

9h45 – 10h30

Tour de table

Recueil des attentes des participants et
présentation succincte du DALO

10h30 – 15h30 (pause repas d'une heure)

Le sens de la loi DALO

- Historique et portée de la loi
- Enjeux de sa bonne mise en œuvre

Le recours amiable devant la commission de médiation

- Schéma général des procédures
- Rôle et fonctionnement de la commission de médiation
- Formulaire et pièces justificatives

Les critères de la reconnaissance DALO et DAHO

- Les situations permettant de faire recours
- Les critères permettant un rejet

Après le recours amiable

- La contestation des décisions de rejet : recours gracieux et recours contentieux (« recours en excès de pouvoir »)
- La mise en œuvre des décisions favorables : obligations du prioritaire, recours en injonction, recours indemnitaire

15h30-16h15

Questions pratiques, exemples de situation
Évaluation

Formation gratuite

Inscription

- jusqu'au 23 mars 2020,
- par e-mail, à l'adresse : collectifdml@yahoo.fr

Merci de préciser si vous souhaitez déjeuner à la cafétéria de Polaris (7€80 entrée + plat + dessert - prix à titre indicatif 2018-2019).



Polaris
FORMATION